

Agriculture

Bruxelles échoue à faire interdire trois insecticides tueurs d'abeilles

La proposition de la Commission européenne d'interdire trois insecticides mis en cause dans le déclin des abeilles n'a pas obtenu, vendredi 15 mars, de majorité qualifiée lors du vote en comité d'experts. Bruxelles proposait la suspension, pour au moins deux ans, de trois néonicotinoïdes (clothianidine, thiaméthoxame, imidaclopride) dans leur utilisation sur les cultures attractives pour les abeilles (maïs, coton, colza, tournesol). Treize Etats (dont la France, l'Italie, l'Espagne ou la Pologne) ont voté pour, neuf ont voté contre (dont la Slovaquie, la Roumanie, l'Irlande ou l'Autriche) et cinq se sont abstenus, en particulier le Royaume-Uni et l'Allemagne. La Commission a indiqué qu'elle maintenait sa proposition, moyennant quelques modifications. Celle-ci devrait être à nouveau soumise au vote dans deux mois. ■

Le Monde

Dimanche 17 - Lundi 18 mars 2013